

supposées, telles que les deux épîtres du pape Jules aux orientaux, la lettre de saint Athanase au pape Marc et la réponse de ce souverain-pontife.

Mais quoi qu'il en soit de ces collections d'Echellensis et de Pisani, il est certain que les Pères de Nicée donnèrent, outre les vingt canons authentiques, plusieurs autres réglemens. — I. Celui de la célébration de la pâque (1). Ce témoignage de tous les historiens ecclésiastiques, la lettre de l'empereur Constantin aux évêques qui n'avaient pu assister au Concile, la lettre synodale (2) des Pères de cette assemblée prouvent incontestablement cette vérité. — II. Le décret que le Concile porta contre Méléce et contre les ecclésiastiques que cet évêque schismatique avait ordonnés, n'est pas non plus parmi les 20 canons; — et ce décret est certain, car il est confirmé par les mêmes raisons que celui de la pâque. — III. Le 5^e concile de Carthage, tenu l'an 597, dit formellement (canon 48), qu'il fut ordonné par le concile de Nicée de célébrer à jeun et non autrement le saint sacrifice de la messe. — IV. L'ancienne coutume d'examiner dans un concile postérieur ce qui avait été ordonné dans un concile précédent fut autorisée par un décret exprès du concile de Nicée, comme il paraît par la lettre célèbre du pape Jules aux ariens, rapportée par saint Athanase (3).

La plupart des collecteurs ont inséré dans leurs recueils plusieurs autres canons et réglemens attribués aux Pères de Nicée. Les voici :

I. Le Concile exclut par un décret les bigames, non-seulement du sacerdoce, mais même de la cléricature. La fameuse lettre à l'Église, de Yerecili, attribuée avec assez de raison à saint Ambroise, marque expressément cette ordonnance des Pères de Nicée.

II. Théodoret fait mention dans son *Histoire* (4) d'un canon en vertu duquel il dit que le pape Jules reçut l'appellation interdite par saint Athanase au siège de Rome, et ordonna à ce patriarche et aux eusébiens ses ennemis de venir comparaître devant lui. Ce canon ne peut être attribué au concile de Sardique, comme le soutiennent quelques critiques modernes, parce que ce concile ne fut célébré qu'en 347, sept années après l'appellation interdite à Rome par saint Athanase et jugée par le pape Jules. Il faut donc que ce canon appartienne à un concile tenu avant celui de Sardique; et l'on ne voit pas que ce puisse être un autre que celui de Nicée. Ce n'est donc pas sans fondement que le pape Zozime a allégué depuis au sixième concile de Carthage, tenu l'an 419, ce canon

(1) Voir à la p. 156 de ce 1^{er} vol. de l'*Histoire des Conciles*.
(2) Voir à la page 195 et 197, *idem*.
(3) *Apolog.* 2. où il est dit que le concile de Nicée a ordonné que les évêques ne pussent être ordonnés par un autre que celui de Nicée.
(4) *Lib. II, cap. 4.*

de Nicée (1), pour maintenir contre les évêques d'Afrique, l'appellation portée au siège apostolique de Rome par Apérius, prêtre de l'église de Sicca en Numidie. Quelques écrivains modernes prétendent que le concile de Nicée n'a fait aucun canon sur les appellations, et que le pape Zozime s'est trompé en donnant des canons de Sardique pour des canons de Nicée, parce que, disent-ils, dans le premier de ces deux conciles on trouve trois canons, les 5^e, 4^e et 5^e, touchant les appellations des évêques au siège de Rome, et qu'on n'en trouve aucun de Nicée dans les Eglises de Constantinople et d'Alexandrie sur cette matière. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que le concile de Sardique, qu'on regarde comme l'appendice de celui de Nicée, n'a fait qu'expliquer, dans ces trois canons, ce que ce premier Concile œcuménique avait ordonné dans un décret dont l'exécution pouvait éprouver quelque difficulté, et que ce règlement, qui peut bien avoir été celui dont parle Théodoret, a été perdu avec le décret de la pâque et plusieurs autres que personne ne doute avoir été faits par le concile de Nicée.

III. Baronius (2) pense que ce Concile a dressé le catalogue des livres canoniques; et il prouve son assertion par le témoignage de saint Jérôme, qui assure, dans sa préface placée en tête du livre de Judith (5), que le concile de Nicée a compté ce livre parmi les saintes Écritures. Ces paroles de saint Jérôme paraissent offrir une preuve certaine. Ce pendant ce Père semble être d'un sentiment opposé dans deux autres lettres (4). Il dit formellement, dans l'une, que l'Église ne reçoit pas le livre de Judith parmi les Écritures canoniques; et voici ce qu'il écrivait dans l'autre, qu'il adresse à une illustre dame romaine : « Nous lisons dans le livre de Judith, si néanmoins il vous plaît de recevoir un tel

(1) Il est important de faire remarquer à ce sujet que les évêques d'Afrique, entendant Zozime alléguer ce canon de Nicée en faveur de l'appel d'Apérius, dirent qu'ils ne trouvaient point ce canon dans aucun exemplaire grec, ni dans les latins. Néanmoins ils consentirent à les observer, jusqu'à une recherche plus exacte des véritables canons du concile de Nicée; c'est-à-dire qu'ils consentirent que les évêques pussent appeler au pape, et que les clercs pussent se plaindre du jugement de leur évêque au primat et au concile de la province, mais non aux évêques des provinces voisines.

Dans plusieurs anciens manuscrits, les canons du concile de Sardique sont, en effet, intitulés : *Canons du concile de Nicée*, et il y a apparence qu'ils portaient ce titre dans l'exemplaire du pape Zozime. Toutefois le pape Innocent, son prédécesseur, dans sa septième *Lettre au clergé et au peuple de Constantinople*, distingue clairement les décrets de Sardique d'avec ceux de Nicée.

(2) *Annales, ad annum 302.*
(3) *Epistola 101.*
(4) *Epistola 6 et 118.*

« livre. » Il est vraisemblable que saint Jérôme n'était pas bien déterminé sur cette question, et par conséquent son témoignage ne saurait donner un grand poids à ce prétendu décret du concile de Nicée.

IV. Walafride Strabon (1) rapporte que de son temps on attribuait au concile de Nicée le verset qui se chante dans l'Eglise en l'honneur de la sainte Trinité : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit*. Sozomène (2) nous apprend, en effet, que les catholiques d'Antioche avaient coutume d'exprimer, à la fin de chaque hymne et de chaque psalme, leur croyance touchant ce dogme; et il ajoute que Léonce de Bysance, évêque arien, n'osa pas défendre aux catholiques de glorifier Dieu dans leurs hymnes, ce qu'ils faisaient conformément au décret, et selon la force du mot grec, à la doctrine du saint Concile. Ce témoignage est, il est vrai, fort équivoque, puisqu'on peut entendre la doctrine aussi bien qu'un ordre et un décret du concile de Nicée. Théodoret (3), plus ancien que Sozomène, fait remonter jusqu'aux apôtres la pratique de glorifier le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et il nous apprend qu'Arius, qui trouvait dans cette formule la condamnation de son hérésie, y fit quelque changement, et ordonna de chanter : *Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit*. Saint Basile (4) dit aussi que ce verset était en usage dans l'Eglise depuis un temps immémorial; et il en donne pour témoins, non-seulement Dianius, évêque de Césarée, de qui il avait reçu le baptême, mais les plus anciens docteurs de l'Eglise, saint Clément romain, saint Irénée, saint Denys de Rome, et plusieurs autres Pères. Les autres paroles : *A présent et toujours, comme dans le commencement, et dans tous les siècles des siècles*. Ainsi soit-il; se disaient à la suite de ce verset, dans le sixième siècle de l'Eglise, à Rome (5), dans tout l'Orient et en Afrique; et le concile de Vaison (6), en 529, ordonna qu'on les dirait aussi dans les Gaules, à cause des hérétiques qui enseignaient que le Fils de Dieu n'avait pas toujours été avec son Père, mais qu'il avait commencé dans le temps. Le canon du concile de Bazas que cite Baronius prouve seulement que l'hymne de glorification se chantait dans les Eglises d'Orient et d'Occident vers le temps du concile de Nicée, et qu'il avait été fait à l'occasion de l'hérésie d'Arius, pour confesser l'égalité et l'éternité des trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

(1) *De rebus ecclesiasticis*, cap. 25.

(2) *Hist.*, lib. II, cap. 20.

(3) *Hereticar. fabul.*, cap. VII.

(4) *Lib. de Spiritu sancto*, cap. VII et XXVII.

(5) *Labb., Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 1680.

(6) Voir ce concile, dans le t. II de cette *histoire*.

V. Quelques écrivains prétendent encore que les Pères de Nicée portèrent un décret pour déterminer une manière certaine et uniforme de dresser les lettres appelées *formées* (1). Ces auteurs veulent qu'Attiqne, évêque de Constantinople, ait envoyé ce décret aux Pères du sixième concile de Carthage, qui lui avaient demandé tout ce que son Eglise avait de canons de Nicée. Il est certain que ces lettres, dites aussi *ecclésiastiques*, furent en usage dans les premiers siècles de l'Eglise; mais il n'y existe aucune preuve que les petits caractères dont on se servait pour former ces lettres fussent du concile de Nicée.

VI. Gélase de Cyrizque rapporte, dans son *commentaire*, huit constitutions sur diverses matières ecclésiastiques, qu'il attribue également aux Pères de Nicée. La première est relative à l'obligation de travailler pour se nourrir et pour s'entretenir, contrairement au sentiment de certains hérétiques de ces temps-là; la deuxième traite de la perfection des divers ordres de la hiérarchie ecclésiastique par rapport à la hiérarchie des anges, qui doit en être le modèle; la troisième, de la défense faite aux laïques de monter en chaire pour prêcher; la quatrième et la cinquième, de la sainte Table et du mystère du corps de Jésus-Christ; la sixième, de la résurrection des morts; la septième, de l'unité de l'Eglise; la huitième, de la providence de Dieu.

Après avoir terminé les affaires qui avaient donné lieu à sa convocation, le Concile fit connaître à toutes les Eglises le résultat de ses décisions. Voici la lettre synodale adressée à l'Eglise d'Alexandrie, aux fidèles d'Egypte, de Libye et de Pentapole, et à toutes les autres Eglises de l'univers; c'est la seule que les historiens nous aient conservée (2) :

(1) C'étaient des lettres mystérieuses de communion qui étaient en usage parmi les catholiques, afin de se reconnaître entre eux et de se distinguer des hérétiques et des schismatiques. Les évêques les donnaient aux fidèles qui entreprennent un long voyage, ou qui passaient dans d'autres Eglises.

(2) Théodoret, *Hist.*, lib. I, cap. 9. — Socrate, *Hist.*, lib. I, cap. 9. — Gélase de Cyrizque, *historia*, lib. II, cap. 33. — Cette pièce est une des plus authentiques et des plus importantes que nous ayons de ce premier concile oecuménique. Elle comprend en abrégé tout ce que les Pères de Nicée définitivement touchant les trois grandes affaires qui avaient été le sujet de leur convocation, l'hérésie d'Arius, le schisme de Méléce et la célébration de la pâque. Cette lettre ne fut écrite qu'après la conclusion de ces trois importantes questions, et avant le retour du patriarche Alexandre, qui, vraisemblablement, la porta lui-même à Alexandrie. Socrate, Théodoret et Gélase la rapportent dans leurs histoires. Cassiodore (lib. II, cap. 12) et Nicéphore (lib. VII, cap. 24) l'ont également publiée. Baronius (*Annales*, *ad ann.* 325) et tous les autres écrivains ecclésiastiques, qui se sont occupés des décisions du concile de Nicée, l'ont insérée dans leurs ouvrages comme fondement de tout ce qu'ils devaient dire touchant cette auguste assemblée.

« Les évêques assemblés dans le saint et grand concile de Nicée, à l'Église d'Alexandrie, qui est aussi, par la grâce de Dieu, sainte et grande; à nos très-chers frères de l'Égypte, de la Pentapole et de la Libye, et à toutes les autres Églises de l'univers, à leur clergé et à leurs peuples orthodoxes, salut en Notre-Seigneur.

« Le grand et saint Concile ayant été célébré à Nicée, où nous avons été assemblés par la grâce de Dieu et par les soins du très-religieux empereur, qui nous a convoqués de diverses provinces et de diverses villes, nous avons cru être obligés de vous écrire cette lettre au nom de tout le sacré Concile, pour vous faire savoir les questions qui y ont été agitées et les décrets qui y ont été donnés. On a commencé par examiner en présence de l'empereur Constantin, très-chéri de Dieu, l'impie et d'Arius et de ses sectateurs, et on a résolu tout d'une voix de condamner sa doctrine, ses expressions et ses sentiments remplis des blasphèmes qu'il avait avancés en disant : Que le Fils de Dieu a été tiré du néant; qu'il n'était pas avant d'avoir été fait; qu'il a été un temps auquel il n'était pas; qu'il pouvait, par l'usage de sa liberté, se porter au vice ou à la vertu; et en l'appelant une créature et un ouvrage. Le saint Concile a prononcé anathème contre toutes ces propositions impies d'Arius, et n'a entendu qu'avec horreur ces extravagances et ces blasphèmes.

« Pour ce qui le regarde lui-même, vous avez sans doute déjà appris ou vous apprendrez assez comme il a été traité. Nous n'en dirons rien ici, de peur qu'il ne semble que nous veussions insulter à un homme qui a reçu le châtiment que méritaient ses crimes. Son impiété a eu assez de force pour faire périr avec lui Théonas, évêque de Marmarique, et Second, évêque de Ptolémaïde.

« Voilà comme l'Égypte a été délivrée par la grâce de Dieu de ces détestables erreurs, de ces blasphèmes et de ces téméraires, qui ont été troubler par leurs disputes et par leur schisme la paix dont jouissaient les fidèles. Il restait à réprimer l'insolence de Méléce et de ceux qu'il a ordonnés. Voici de quelle manière le Concile a réglé cette affaire.

« Par un excès d'indulgence envers Méléce, qui, selon la rigueur de la discipline, ne méritait aucun pardon, il a bien voulu lui permettre de demeurer dans sa ville et lui laisser le nom d'évêque; il s'est contenté de lui défendre toute sorte d'exercice de son pouvoir, soit dans les élections, soit dans les ordinations, et d'aller dans aucune ville, ni dans aucun bourg, pour y exercer ses fonctions. À l'égard de ceux que cet évêque a établis dans le ministère ecclésiastique, il a été ordonné qu'ils seraient réhabilités par une plus sainte imposition des mains, et ensuite admis à la communion de l'Église et conservés dans les hon-

neurs et dans les fonctions de leur état, à condition néanmoins qu'ils n'aient rang qu'après ceux qui auront été ordonnés auparavant dans chaque paroisse et dans chaque église par Alexandre notre très-cher collègue, et qu'ils n'aient aucun pouvoir d'élire ou de proposer qui que ce soit, ni enfin de faire aucune chose, sans le consentement des évêques de l'Église catholique soumis à Alexandre. Pour ce qui est de ceux qui, avec la grâce de Dieu et le secours de vos prières, n'ont jamais eu de part à aucun schisme et qui sont demeurés inviolablement attachés à l'Église catholique apostolique, le Concile les a maintenus dans le droit d'élire et de proposer pour la cléricature ceux qui en seront dignes, et de faire toutes choses selon les règles et les lois de l'Église. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra mettre à sa place un de ces nouveaux reçus, pourvu qu'il en soit jugé digne, qu'il soit élu par le peuple et confirmé par l'évêque Alexandre. Cette grâce a été accordée à tous les sectateurs de Méléce. Mais, pour ce qui le regarde lui-même, sa témérité, son opiniâtreté et l'emportement auquel il est naturellement sujet, ont obligé le Concile à en user autrement et à lui ôter toute sorte de pouvoir et d'autorité, de peur qu'il ne cause de nouveaux désordres.

« Voilà ce qui regarde en particulier l'Égypte et la très-sainte Église d'Alexandrie. Alexandre, notre très-honoré collègue et frère, vous apprendra à son retour plus particulièrement les réglemens et les définitions du Concile; non-seulement il y a eu part, mais il en a été le maître.

« Il y a encore une plus agréable nouvelle, dont nous voulons vous informer: c'est le consentement de tous les évêques touchant la célébration de la fête de pâques. Cette affaire a été aussi terminée heureusement par le secours de vos prières, de sorte que tous les frères de l'Orient, qui auparavant célébraient cette fête avec les juifs, la solenniseront désormais le même jour que les romains, que vous, et que tous ceux qui l'ont ainsi célébrée de toute antiquité.

« Réjouissez-vous donc de l'heureux succès que Dieu a donné à tous nos desseins, du rétablissement de la paix et de l'extinction de toutes les hérésies; recevez Alexandre, notre collègue et votre évêque, dont la présence nous a causé tant de joie, avec tout le respect et avec toute la tendresse que méritent les travaux auxquels son zèle l'a engagé dans un âge avancé, pour pacifier tous vos différends. Joignez aussi vos prières aux nôtres pour demander à Dieu que les saints réglemens qui ont été faits soient gardés constamment et inviolablement, puisqu'ils sont, comme nous croyons, sous le bon plaisir de Dieu le Père, de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit, à qui soit gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Constantin écrivit aussi trois lettres qui peuvent passer en quelque sorte pour synodiques, puisqu'elles apprennent à toutes les Églises les décisions et les décrets du Concile. La première en forme d'édit est adressée aux évêques et aux peuples (1); la voici : « Puisque Arius a imité les méchants et les impies, il mérite bien comme eux d'être flétri et noté d'infamie. Comme donc Porphyre (2), cet ennemi de la piété, qui a composé de si méchants écrits contre la religion, a reçu la peine qu'il méritait; qu'il sera un objet d'opprobre dans toute la postérité, et que ses écrits ont été supprimés; nous voulons qu'Arius et ses sectateurs soient appelés porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux dont ils ont imité les mœurs. Et à l'égard des livres composés par Arius, nous ordonnons que tout ce qu'on en pourra trouver soit brûlé, non-seulement pour abolir sa doctrine, mais aussi afin qu'il ne reste de lui aucun monument qui puisse renouveler sa mémoire. Je déclare encore que celui qui sera convaincu d'avoir caché quelque ouvrage d'Arius, au lieu de le brûler, sera puni de mort sans aucun délai. Je prie Dieu, mes très-chers frères, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

La seconde lettre de l'empereur (3), relative aux décrets du concile de Nicée, est adressée aux Églises en général, mais en particulier aux évêques qui n'avaient pu se trouver au Concile. « L'état florissant de l'Empire, dit Constantin, nous fait connaître assez clairement les hon-

(1) Sozomène (*Hist.*, lib. 1, cap. 21) fait mention de cet édit de l'empereur; Socrate le rapporte tout entier (*Hist.*, lib. 1, cap. 9); Gélase (*Hist.*, lib. 1, cap. 36) le compte parmi les actes de Nicée qu'il a recueillis, dit-il, d'un manuscrit de Damasc, évêque de Cyrène. Cassiodore (lib. 1, cap. 15) l'a pris de celui-ci et l'a traduit en latin dans son *Histoire*; le cardinal Baronius l'a aussi inséré dans les *Annales* (an. 325).

(2) Porphyre, disciple du célèbre philosophe Plotin, fut l'un des chefs de l'école néoplatonicienne. Il doit sa célébrité à sa désertion du Catholicisme et à ses attaques contre les principaux mystères de la foi. De tous les philosophes païens, c'est celui qui a écrit avec plus de fureur contre la religion chrétienne.

(3) Eusèbe, *de vita Constantini*, lib. III, cap. 17. — Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 9. — Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 10. — Gélase, *Historia*, lib. 11, cap. 36. — Comme l'empereur ne parle dans cette lettre que de ce qui regarde la fête de pâques, plusieurs écrivains pensent qu'elle ne fut adressée directement qu'aux Églises de Syrie, de Mésopotamie et de Cilicie, qui célébraient cette solennité en même temps que les juifs. Mais on a tout lieu de croire que des copies de cette lettre furent envoyées à toutes les Églises des provinces, et qu'Eusèbe de Césarée, évêque arien, en retrancha malicieusement tout ce qui regardait la condamnation de Hérisarque Arius et de sa doctrine. Le style de cette pièce, si semblable à celui d'Eusèbe, et si différent de celui de l'empereur, justifie cette assertion. Théodoret et Socrate n'en rapportent, il est vrai, que ce qu'Eusèbe en a dit; mais il est important de remarquer que ces deux historiens l'ont puisée dans ce livre d'Eusèbe.

tés infinies de Dieu envers nous, pour nous obliger à nous proposer, comme la fin principale de tous nos desseins, de conserver parmi les saints peuples de l'Église catholique une même foi, une charité sincère et un même culte religieux. Mais afin d'y travailler solidement et avec succès, nous avons cru qu'il était nécessaire d'assembler auparavant tous les évêques, ou du moins la plus grande partie, et de leur faire examiner et discuter avec soin tout ce qui regarde notre très-sainte religion. Nous en avons assemblé le plus grand nombre qu'il nous a été possible. Nous avons assisté nous-mêmes à leurs assemblées, comme l'un d'entre vous, car nous n'avons garde de nier que nous ne soyons votre conservateur : c'est la qualité dont nous nous glorifions le plus.

Toutes les matières de controverse y ont été agitées avec une très-grande exactitude, jusqu'à ce que tous se sont unis de sentiment dans une même décision, qui est la seule approuvée de Dieu, et celle qui a été publiée par le Concile; de sorte qu'il ne reste plus aucun sujet de division ni de dispute touchant la foi.

« On y a aussi examiné la question qui regarde le très-saint jour de pâques; et il a été ordonné par un consentement unanime que tous les chrétiens le célébreront le même jour dans toute l'étendue de l'Église. Et pouvons-nous rien faire de mieux, ou de plus conforme à la bienséance, que de solenniser tous saintement, en même temps et de la même manière, cette fête où nous avons tous reçu l'espérance de notre immortalité. Premièrement, tout le monde est tombé d'accord qu'il n'était ni bienséant ni honnête de suivre la coutume des juifs dans la célébration de cette sainte solennité. Ces infâmes, dont le crime détestable a souillé les mains et aveuglé l'esprit, ne méritent pas cet honneur. Il faut rejeter leur usage. Celui que nous avons observé depuis le jour de la passion jusqu'à présent est meilleur et mérite mieux d'être transmis à la postérité. N'ayons rien de commun avec cette nation ennemie. Le Sauveur nous a enseigné une autre voie. La route qu'on tient dans notre très-sainte religion est sainte. Tenons-la tous, mes très-chers frères, et séparons-nous de la société de ces infâmes. La vanité qu'ils ont de publier que nous ne saurions observer comme il faut cette fête, si nous n'en apprenons d'eux la manière, est en vérité bien ridicule. Sont-ils capables d'avoir aucun sentiment raisonnable, eux qui, depuis qu'ils ont fait mourir le Seigneur, depuis qu'ils ont commis ce parricide, sont tombés dans l'aveuglement, et au lieu de suivre la lumière de la raison, se portent avec impétuosité partout où leur fureur naturelle les pousse. De là vient que dans cette affaire-là, ils s'éloignent si fort de la vérité et règlent si mal les temps, qu'ils célèbrent la pâque

deux fois dans une même année. Pourquoi suivrions-nous donc des gens qui sont dans l'égarement ? Nous ne permettrons jamais qu'on fasse deux pâques dans une même année. Et quand nous n'aurions pas toutes ces raisons, il serait de votre prudence d'employer toute sorte de soins et de moyens pour l'empêcher, afin que dans vos coutumes vous n'avez rien de commun avec ces scélérats qui puisse souiller la pureté de vos âmes. Il faut considérer encore qu'il n'est pas permis, dans un point de discipline aussi important que celui de la célébration de cette grande fête, d'avoir de différentes pratiques. Notre Sauveur ne nous a ordonné qu'un jour pour célébrer notre délivrance, qui est celui de sa passion. Il n'a établi qu'une seule Église catholique, dont les membres, quoique séparés et dispersés en plusieurs lieux différents, ne laissent pas d'être animés par un même esprit, qui n'est autre que la volonté de Dieu. Que Votre Sainteté considère mûrement, comme elle a coutume, si ce n'est pas une chose contraire à la bienséance, qu'avant la fête de pâques, les uns s'alligent par les jeûnes, et qu'en même temps les autres se réjouissent dans les festins, et qu'après les jours de pâques, les premiers soient dans la joie et dans les divertissements des jours de fête, et les derniers encore dans le jeûne. C'est pour cela que la divine Providence ordonne de régler ce point de discipline et de garder partout l'uniformité. Et je me persuade que vous n'ignorez pas vous-mêmes que ce ne soit sa volonté. Il falloit donc corriger cet abus, afin de n'avoir rien de commun avec cette race de parricides et de meurtriers du Seigneur. Et il n'y a rien de si raisonnable que ce règlement, qui est observé dans toutes les Églises d'Occident, du Midi et du Septentrion, et même dans la plupart de celles d'Orient. Aussi a-t-il été universellement approuvé par tous les évêques du Concile, et je me suis engagé à vous le faire agréer.

« Embrassez donc de bon cœur cette pratique, qui est observée à Rome et dans toute l'Italie, en Afrique, en Égypte, en Espagne, dans les Gaules, dans les îles Britanniques, dans l'une et dans l'autre Libye, dans toute l'Achaïe, dans les diocèses d'Asie et de Pont, et en Cilicie. Comparez le grand nombre d'Églises qui suivent cet usage, avec le peu qu'il y en a qui suivent le contraire, et pensez combien il est juste de se conformer à une coutume que la raison même autorise si fort et de n'avoir aucune société avec les perfides juifs.

« Pour réduire tout en peu de paroles, je vous dirai que le Concile a jugé unanimement qu'il falloit célébrer la fête de pâques en un même jour, premièrement, parce que cette diversité d'usages dans la célébration d'une si sainte solennité serait tout à fait contraire à la bienséance ; en second lieu, parce qu'il est convenable de se tenir à la pratique qui

nous éloigne de l'erreur et de la société des impies. Recevez donc ce règlement comme une grâce et comme un ordre de Dieu, puisqu'il faut regarder tout ce que les évêques définissent dans les saints conciles, comme des décrets de sa divine volonté. Dès que vous aurez reçu les règlements et la formule de foi dont j'ai fait mention, avec l'ordre qui regarde le saint jour de pâques, ajoutez-y votre confirmation. Signifiez-les à tous nos chers frères, et faites-les garder exactement, afin que lorsque j'exécute le dessein que j'ai formé depuis longtemps de vous aller voir, nous puissions célébrer avec vous tous en un même jour cette sainte solennité, prendre part à tous les sujets que vous avez de vous réjouir de ce qu'avec le secours de la puissance de Dieu, nous avons surmonté la cruauté du démon et fait régner la paix et la concorde par toute la terre, et chanter ensemble des cantiques d'actions de grâces en l'honneur de Dieu notre Sauveur, de qui nous avons reçu tous ces bienfaits. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

La troisième lettre de Constantin est adressée à l'Église catholique d'Alexandrie (1). « Nous vous saluons, nos très chers frères. Dieu, par un effet de sa providence intimement bienfaisante, nous a délivrés de l'erreur et nous a réunis dans une même foi. Le démon n'a plus de pouvoir sur nous. Toutes les machines qu'il avait employées pour nous perdre, sont renversées. La lumière éclatante de vérité l'a emporté sur l'ordre de Dieu sur les dissensions, sur les schismes, sur les troubles et, pour ainsi dire, sur le venin mortel de la discorde. Nous adorons tous un seul Dieu et nous croyons qu'il n'y en a qu'un. Pour parvenir à cette fin que je m'étais proposée, j'ai convoqué par son inspiration un grand nombre d'évêques à Nicée, avec lesquels, et comme l'un de vous (car je me fais un très-grand plaisir de me mettre avec vous au nombre des serviteurs de Dieu), j'ai entrepris de faire examiner la vérité.

« On a donc recherché et discuté avec un très-grand soin tout ce qui pouvait donner lieu à la dissension et à la discorde. Que Dieu pardonne tous les horribles blasphèmes que quelques-uns ont vomis, et qu'ils ont fait profession de croire, contre notre Sauveur et contre l'espérance de notre salut, sans aucun respect pour les divines Écritures, qui nous enseignent le contraire. Plus de trois cents évêques, admirables par la sainteté de leur vie, par leur prudence, par la pénétration de leur esprit et par leur profond savoir, sont convenus de la foi, qui seule est autorisée par la parole de Dieu, c'est-à-dire par la vérité même. Arius, qui a semé ses dogmes impies, premièrement parmi vous et ensuite en

(1) Socrate ; *Hist.*, lib. 1, cap. 2. — Gelas de Cyrène, *historia*, lib. 11, cap. 36.

tant d'autres lieux, a seul succombé à la tentation du démon. Embrasons donc la doctrine que le Tout-Puissant nous a enseignée. Retournons à nos très-chers frères, de la communion desquels cet impudent suppôt du diable nous a séparés. Hâtons-nous de nous rejoindre à notre corps et à nos membres. Depuis que cet ennemi de la vérité est manifestement convaincu d'erreur, votre prudence, votre religion et la sainteté dont vous faites profession vous obligent à recourir à la miséricorde de Dieu. Il faut regarder ce consentement unanime de trois cents évêques, comme un décret de Dieu même et une déclaration authentique de la volonté de cet Esprit saint, qui a animé ces grands hommes. C'est pourquoi qu'aucun de vous ne doute, qu'aucun ne diffère. Remettez-vous tous sincèrement et de bon cœur dans la voie de la vérité, afin que lorsque je vous irai voir, ce que je prétends faire bientôt, je puisse rendre à Dieu avec vous les actions de grâces que je lui dois, pour avoir éclairé nos esprits par les lumières d'une foi sincère et réuni nos cœurs par les liens de la charité. Je prie Dieu qu'il vous conserve. »

Les Pères de Nicée écrivirent au pape saint Sylvestre pour lui faire connaître les décisions et les décrets du Concile et le prier d'y ajouter par sa confirmation le sceau de la vraie foi. Mais la lettre, attribuée sans aucune preuve certaine aux évêques de ce Concile, qu'on trouve en latin dans le recueil de Surius (1) et que Cresconius et Baronius ont rapportée, est évidemment supposée, aussi bien que l'acte de confirmation de ce Concile et le rescrit de ce pape aux Pères de Nicée. Ces pièces ont dû exister; mais celles qu'on nous présente comme authentiques sont d'un style si barbare et si peu intelligible, qu'on a bien de la peine à leur donner un sens raisonnable.

Le Concile fut terminé le 25 août, après avoir duré deux mois et sept jours (2). On en célébra la conclusion et l'heureuse issue par une fête magnifique, pendant laquelle Eusèbe de Césarée prononça un panegyrique de l'empereur en présence des évêques. Constantin leur donna ensuite un repas dans son palais; il leur fit à tous divers présents, et après les avoir exhortés à l'union et s'être recommandé à leurs prières, il les laissa retourner dans leurs Églises.

Ainsi finit le concile de Nicée, devenu si célèbre dans la suite des

(1) Surius dit l'avoir tiré d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de Cologne.
(2) Covarruvias (*For. lict.*, lib. 1^{er}, cap. 15) et Scaliger (*de emend. temp.*, cap. de indet.) prétendent que le concile de Nicée dura trois ans, s'étendant depuis le consulat de Paulin et de Julien jusqu'à celui de Janvier et de Juste; Nicéphore est du même avis; mais le témoignage d'Eusèbe de Césarée, qui assista à ce Concile, doit l'emporter sur celui des écrivains qui sont venus longtemps après lui.

temps. Toutes les Églises de la Chrétienté en reçurent les décrets; et ils furent approuvés par les conciles qui se tinrent quelque temps après dans les Gaules, dans les Espagnes, à Rome, en Dalmatie, en Dardanie, en Macédoine, en Grèce, en Épire, dans les îles de Crète, de Sicile, de Chypre, dans la Pamphylie, la Lybie, l'Isaurie, l'Égypte et la Libye; par les Églises de toute l'Afrique et de toute l'Italie, de la Bretagne, du Pont, de la Cappadoce, de l'Orient, et par tous les chrétiens des Indes et des pays les plus barbares. Les ariens seuls, en très-petit nombre, refusèrent des'y soumettre; mais les évêques, qui n'avaient pu se trouver à ce Concile, témoignèrent par écrit, dit expressément saint Athanasie, qu'ils n'avaient point d'autre foi que celle des Pères de Nicée (1). Les chrétiens d'Orient en célèbrent encore la mémoire, le 29 mai ou le dimanche qui précède immédiatement la pentecôte, comme la fête des saints (2).

Nous terminerons l'histoire de ce Concile par la lettre apologétique de cette sainte assemblée qu'Eusèbe, évêque de Césarée, en Palestine, écrivit à son Église (3). « Vous avez sans doute déjà appris par quelque autre voie, mes très-chers frères, ce qui a été agité dans le grand concile de Nicée touchant la foi de l'Église; car la renommée a coutume de prévenir le récit exact et véritable des choses qui se sont passées. Mais de peur que ce bruit n'en ait altéré la vérité, j'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer en même temps la formule de foi que nous avons présentée, et celle qui a été publiée avec certaines expressions, qu'on a jugé à propos d'ajouter à la nôtre. Voici donc celle que nous avons donnée par écrit et qui a été lue en présence de notre empereur très-cheri de Dieu et approuvée (4) de tout le monde. Voici la foi que nous tenons des évêques nos prédécesseurs; la foi qu'on nous a enseignée dans les premières instructions chrétiennes qui nous ont été faites, lorsque nous avons reçu le baptême; celle-là même que nous avons apprise des divines Écritures, et que nous avons tenue et enseignée pendant que nous avons été dans l'ordre de la prêtrise et depuis

(1) *Epistola ad Jovinianum imperatorem.*

(2) Baronius, *Annales*, ad ann. 325, num. 185.

(3) Eusèbe n'a pas jugé à propos d'insérer cette lettre dans aucun de ses ouvrages. Mais les autres historiens de son temps, Sozocrate (*Hist.*, lib. 1, cap. 8), Théodoret (*Hist.*, lib. 1, cap. 12), Gélase de Cyrène (*Hist.*, lib. 11, cap. 34), et après eux Cassiodore (*lib. 11, cap. 12*), et Nicéphore (*lib. 111, cap. 22*), ont cru devoir publier ce témoignage authentique de la sincérité des ariens, qui, selon Théodoret, reconnaissent cet Eusèbe pour un de leurs pères et de leurs auteurs.

(4) Bien loin d'avoir été approuvée, cette confession de foi fut déchirée en plein concile.

que nous avons été élevé à la dignité d'évêque. Voilà la foi que nous tenons et que nous vous exposons aujourd'hui.

« Nous croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait toutes choses visibles et invisibles; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie, Fils unique, premier-né de toutes les créatures, engendré du Père avant tous les siècles, par qui toutes choses ont été faites; qui a pris chair humaine pour notre salut; qui a conversé parmi les hommes; qui a souffert; qui est ressuscité le troisième jour; qui est monté vers son Père, et qui viendra une seconde fois dans la gloire juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi en un seul Saint-Esprit. Nous croyons que chacun d'eux est et subsiste; le Père véritablement Père, le Fils véritablement Fils, et le Saint-Esprit véritablement Saint-Esprit, comme notre Seigneur le déclara, lorsqu'en envoyant ses disciples prêcher l'Évangile, il leur dit: Allez et instruisez les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

« Nous assurons et affirmons que c'est là ce que nous croyons, ce que nous avons toujours cru et ce que nous croirons constamment jusqu'à la mort, en condamnant toutes les hérésies. Nous protestons devant Dieu tout-puissant et devant Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous avons été sincèrement et de cœur dans ces sentiments depuis que nous nous connaissons nous-mêmes (1); que nous y sommes encore maintenant, et que la profession que nous en faisons est véritable. Et nous avons des preuves certaines pour vous faire voir et vous persuader que c'est la croyance où nous avons toujours été et que nous avons tenue jusqu'à présent. On n'a rien trouvé à redire à cette exposition de foi que j'ai présentée (2). Notre empereur très-cherri l'a déclarée le premier très-orthodoxe (3), a assuré que c'était la foi qu'il tenait lui-même (4), a exhorté tout le monde à l'embrasser d'un commun accord et à en si-

(1) Eusèbe dit ici ce qu'il étoit lui-même. Mais ce n'était pas sa propre foi seulement qu'on lui demandait à Nicée, c'étoit la foi de toute son Église; car lorsque les Pères du Concile dirent: *Nous croyons*, ils entendaient dire: *Nous et nos Églises croyons*. Ce n'étoit pas non plus sa propre foi qu'il devait en cette circonstance expliquer aux fidèles de son Église, c'étoit la foi du Concile dont il devait leur rendre compte, comme de la foi universellement reçue dans les Églises. En parlant ainsi, Eusèbe marquoit évidemment sa foi de l'empreinte du schisme, puisque le schismatique est celui qui, méprisant la croyance universelle de l'Église, dit avec orgueil: *Moi, je crois*.

(2) Elle fut déchirée en plein concile, comme nous l'avons dit.

(3) C'est faux.

(4) En supposant que cela fût vrai, la foi de Constantin, quelle qu'elle fût, ne pouvoit être nécessairement la foi catholique, c'est la foi universelle.

guer les articles, après y avoir ajouté le seul mot de *consubstantiel* (1). Constantin a lui-même expliqué ce terme et dit que le Fils n'est pas appelé *consubstantiel*, pour marquer aucune propriété semblable à celle des corps, et qu'il ne subsiste par aucune division ou excision de la substance du Père, parce qu'il est impossible qu'une nature, qui n'a rien de matériel ni de corporel, et qui est toute spirituelle, ait aucune propriété corporelle; mais qu'il faut l'entendre d'une manière toute divine et toute mystérieuse (2). Voilà le raisonnement de notre très-sage et très-réligieux empereur. Les évêques, à l'occasion du mot de *consubstantiel* qu'on avoit ajouté, ont dressé la formule qui suit:..... (5).

« Après que les évêques ont eu dressé cette formule de foi, nous avons examiné avec soin ces termes qu'ils ont ajoutés: *De la substance du Père et consubstantiel au Père*. Il s'est fait là-dessus diverses questions et diverses réponses, pour rechercher le sens de ces paroles. Ils sont demeurés d'accord qu'elles doivent être entendues dans ce sens: Le Fils tire son être du Père, mais il ne le tire pas comme une partie du Père. Nous avons jugé qu'on devoit recevoir ces expressions prises dans ce sens et se conformer à la pieuse doctrine qu'on nous prêchoit, que le Fils procède du Père; qu'il n'est pourtant pas une partie de sa substance. C'est pourquoi nous recevons nous-mêmes cette notion. Nous ne rejetons pas ici le terme de *consubstantiel*, tant pour le bien de la paix, que pour ne pas nous opposer à des sentiments qui sont orthodoxes. Nous avons aussi approuvé pour la même raison ces paroles: *Qui a été engendré et non pas fait*; parce qu'ils disent que le mot *fait* convenoit généralement à toutes les autres créatures qui ont été faites par le Fils et avec lesquelles le Fils n'a aucune ressemblance, et par conséquent qu'il n'est pas un ouvrage semblable à ceux qui ont été faits par lui, mais qu'il est d'une substance beaucoup plus excellente que toutes les créatures, et que, comme l'Écriture-Sainte l'enseigne, cette substance a été engendrée du Père, d'une manière de génération qu'aucune créature ne peut exprimer ni comprendre. Cette expression que le Fils est *consubstantiel au Père* ayant été discutée et examinée de la manière que

(1) On reconnoitra facilement le peu de bonne foi et la vanité d'Eusèbe, en comparant le symbole du Concile avec celui qu'il se fait une gloire d'avoir présenté.

(2) Ce raisonnement qu'Eusèbe met dans la bouche de Constantin est artificieux. Par le terme de *consubstantiel* au Père, les évêques de Nicée voulurent enseigner que le Père communique au Fils toute sa substance, et pour parler plus nettement, sa nature, son essence et sa substance. C'est dans ce sens qu'il a toujours été entendu selon les saintes Écritures et la croyance universelle de l'Église, et non pas dans le sens négatif que cet évêque lui donne malicieusement.

(3) Nous ne la rapporterons pas ici, c'est celle qu'on trouve plus haut à la page 143.

nous venons de dire, on est convenu qu'elle ne doit pas être prise dans le sens qu'on lui donne quand on parle des corps, ou des animaux, puisque cette génération ne se fait ni par division, ni par excision, ni par changement, ni par conversion de la substance ou de la vertu du Père, ni d'aucune autre manière qui marque quoi que ce soit de passif, et que rien de tout cela ne saurait convenir à une nature non engendrée, comme est celle du Père; que ce terme de *consubstantiel au Père* signifie seulement que le Fils de Dieu n'a nulle ressemblance avec les créatures qui ont été faites, et qu'il est parfaitement semblable au seul Père qui l'a engendré, qu'il n'est engendré d'aucune autre hypostase ou substance, mais du Père. Cela ayant été expliqué de cette manière, nous avons jugé avec raison qu'on devait l'approuver, et avec d'autant plus de raison que plusieurs évêques des plus illustres et que plusieurs savants écrivains se sont servis du terme de *consubstantiel*, pour expliquer la divinité du Père et du Fils.

« Voilà ce que nous avions à vous faire savoir touchant la foi qui a été publiée. Nous l'avons tous reçue d'un commun accord, dans le sens que nous venons de rapporter, et qui a été discuté et examiné avec tout le soin et toute l'attention possible, en présence du très-religieux empereur, qui a voulu s'y trouver en personne; et ce sens a été approuvé de tous par les raisons que nous venons de dire.

« A l'égard de l'anathème qu'ils ont prononcé et ajouté à la formule de foi, nous l'avons reçu sans peine, parce qu'il défend de se servir de certains termes qui ne se trouvent point dans les Ecritures et qui ont été la cause de tout le trouble de l'Eglise. Comme donc l'Ecriture inspirée de Dieu ne se sert dans aucun endroit de ces termes : *tiré du néant, il a été un temps qu'il n'était point*, et autres qui sont rapportés dans cet anathème, on a cru qu'il n'était pas à propos de s'en servir, ni de les enseigner. Nous avons aussi consenti à ce saint décret d'autant plus volontiers, que nous ne nous sommes jamais servis de ces termes. Nous avons encore jugé que ce n'était pas sans raison que l'on condamnait l'opinion de ceux qui disent que le Fils n'était pas avant qu'il fût engendré, parce qu'il est constant que le Fils de Dieu était avant sa génération corporelle. Notre très-pieux empereur a fait voir lui-même, par plusieurs raisons, que le Fils a été avant tous les siècles, selon sa génération divine; car avant d'être actuellement engendré, il était en vertu et en puissance (1) dans son Père, comme non engendré (2), parce

(1) Le Fils de Dieu n'est pas seulement en puissance et en vertu dans son Père, mais il y est aussi actuellement et en effet existant.

(2) Il n'est pas vrai que le Fils de Dieu soit dans son Père comme non engendré,

que le Père a toujours été Père, comme il a toujours été Roi, et toujours Sauveur, comme il a toujours été en vertu et en puissance toutes choses, et comme il est toujours le même.

« Nous avons cru, mes très-chers frères, qu'il était de notre devoir de vous informer de tout cela, pour vous faire voir qu'on n'a donné aucun décret que nous n'ayons examiné auparavant et que nous n'y ayons consenti, et pour vous apprendre que nous nous sommes opposés jusqu'à la fin aux autres écrits qui nous choquaient. Mais ensuite nous avons reçu sans contestation ce qui n'avait rien de choquant, après qu'il nous a paru, par l'examen que nous avons fait de tous les termes de la formule, qu'il n'y avait rien qui ne convint parfaitement à l'exposition de foi que nous avions donnée auparavant. Nous vous saluons tous et tous les frères qui sont avec vous, et souhaitons, mes très-honorés frères, que vous vous portiez bien en notre Seigneur. »

N° 67.

GONCILE DE NICÉE.

(NICÆNUM.)

(L'an 325 ou 326.) — Peu de temps après le concile général de Nicée, quelques évêques s'assemblèrent dans cette ville pour y déposer Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, chefs des ariens. Ensuite Constantin les exila dans les Gaules, d'où ils furent rappelés par cet empereur vers l'an 328, et rétablis sur leurs sièges, à la prière d'un prêtre arien, que Constantia, dans l'intérêt de sa secte, avait recommandé en mourant à son frère Constantin.

N° 68.

GONCILE D'ALEXANDRIE.

(ALEXANDRINUM.)

(Le 27 décembre 350 (1).) — Avant de mourir, saint Alexandre avait

puisque'il est effectivement engendré de toute éternité du sein de son Père, et que c'est par cette génération actuelle et éternelle, et non pas, comme Eusèbe le fait dire à Constantin, par une génération en puissance que le Père a toujours été Père et le Fils toujours Fils.

(1) Le P. Pagi et le P. Mansi, *suppl. concil.*, t. I, placent ce concile en 348; d'autres écrivains le mettent en 346, 8 mois et 10 jours après la mort de saint Alexandre, arrivée le 17 avril de la même année, suivant ces derniers.